

Le Prix « René Delon » 2019

Règlement du concours photo

Ce concours est organisé par l'ADPCM (Association de Défense du Patrimoine de la Commune de Mostuéjols) dont le siège social est à la mairie de Mostuéjols, 12720 Mostuéjols.

Le thème du concours photos **Prix René Delon 2019** est : « **Tourismes d'ici** »

Chaque image proposée par les participants au concours devra avoir été réalisée dans la région des **Grands Causses**.

1/ Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique, photographes amateurs ou professionnels.

La participation au concours est gratuite.

Chaque candidat pourra présenter trois photographies au maximum. Elles pourront être en couleur ou noir et blanc, d'origine numérique ou argentique.

Les tirages proposés devront être de préférence au format : **30 x 40 cm ou 30 x 45cm**.

Les mineurs de plus de 16 ans sont autorisés à participer au concours, sous condition d'avoir une autorisation parentale dûment signée (voir en fin de règlement).

Sont exclues du présent concours, toutes personnes ayant un lien de parenté direct avec les membres du jury.

La participation au concours photo « **Prix René Delon 2019** » implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement.

2/ Envoi des images avant le 15 juillet 2019

Les participants peuvent concourir dans la limite de 3 photos par personne. Ils devront apporter les informations suivantes sur le formulaire d'inscription.

- coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone, adresse mail,
- date et lieu où la photo a été prise

Les tirages seront envoyés sur **support papier photo, de préférence au format 30x40cm ou 30x45 cm, sans passe-partout ni cadre**, à l'une des adresses suivante :

ADPCM chez Christine et Tony Bedel, rue de la Fontaine 12720 Mostuéjols.

Ou Camara Millau, 9 avenue de la République, 12100 Millau.

Les photographies pourront être récupérées par leurs auteurs auprès des organisateurs après la fin de l'exposition qui aura lieu au mois d'août 2019 à Notre-Dame-des-Champs (Mostuéjols).

3/ Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite de leur image dans le cadre de ce concours et de sa promotion future.

Les photos pourront être également utilisées sur des documents de l'association ayant trait à cette manifestation ou à des manifestations futures. Dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné.

Le photographe garantit également posséder les autorisations de droit à l'image concernant les personnes et les biens figurants sur ses photographies. Aucune autorisation ne sera envoyée aux organisateurs du concours (cf. formulaire en fin de règlement).

4/ Conditions de sélection et d'exposition

Un jury composé de membres de l'association ainsi que de photographes sélectionnera les photographies qui participeront à l'exposition et concourront au « **Prix René Delon 2019** ».

Les clichés retenus seront exposés du 6 Août au 1^o Septembre 2019 dans la chapelle Saint Pierre de Mostuéjols (dite Notre-Dame-des-Champs).

*Ils accompagneront une exposition de photographies, documents et objets présentés par l'ADPCM, sur le thème : « **Naissance et évolution du tourisme dans les Gorges du Tarn et les Grands Causses** »*

Les critères de sélection sont :

- • respect du thème imposé
- • originalité et singularité des photos proposées
- • qualité technique des photos (cadrage, traitement de la lumière, esthétique...).

Les photographies doivent donc présenter un double intérêt : posséder une qualité esthétique et représenter un contenu original et singulier correspondant au thème de l'année.

Au cours de l'exposition à Notre-Dame-des-Champs, les visiteurs seront appelés à voter pour leur photographie préférée. L'image gagnante à qui sera attribué le « **Prix René Delon 2019** » de la photographie sera sélectionnée par le jury de l'ADPCM (pour 50%) et par le public (pour 50%).

5/ Présentation des résultats

La remise des prix aura lieu vers la date de clôture de l'exposition, date précisée ultérieurement.

6/ Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

L'ADPCM ne pourra être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Conformément aux lois informatiques et libertés des 6 janvier 1978 et 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant au président de l'association organisatrice.

BULLETIN DE PARTICIPATION au concours de photographies « Prix René Delon 2019 »

En complétant ce formulaire de participation au concours de photographies de l'ADPCM (Association de Défense du Patrimoine de la Commune de Mostuéjols) « **Prix René Delon 2019** » organisé au mois d'août 2019, je reconnais avoir lu le règlement et je l'accepte.

Nom Prénom.....

Date de naissance

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Numéro de téléphone..... Mail.....

	Photo 1	Photo 2	Photo 3
Titre du cliché			
Date de la prise de vue			
Lieu de prise de vue			

Je prends soin de joindre les photos sans passe partout ni cadre et je les envoie dans un emballage rigide à l'adresse suivante :

ADPCM. Chez Tony et Christine BEDEL, rue de la Fontaine, 12720 Mostuéjols,
ou je les dépose chez **CAMARA Millau, 9 avenue de la République, 12100 Millau**

DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Autorisation de la personne photographiée

Autorisation de prise de vue et d'utilisation photographique.

Je soussigné (e) (qualité, nom, prénom).....

Demeurant : (adresse).....

Donne à l'ADPCM l'autorisation de reproduire ou de représenter les photographies prises par lui (elle) et me représentant, dans le cadre du concours de photographies organisé par l'ADPCM, au mois d'Août 2019.

Pour les usages suivants :

Présentation en public lors de l'exposition des photographies.

Cet accord est donné sans rémunération ni contrepartie d'aucune sorte et sans limitation de durée.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la photo ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait à : le.....

La personne photographiée

Le photographe

(Ecrire « lu et approuvé » et signer)

(Ecrire « lu et approuvé » et signer)

Autorisation parentale pour les mineurs

à participer au concours de photographies « **Prix René Delon 2019** »

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

père / mère / tuteur (rayer la mention inutile)

autorise mon fils / ma fille (rayer la mention inutile)

Nom et prénom :

né(e) le/...../.....

à participer au concours de photographies «**Prix René Delon 2019**» organisé par l'ADPCM au mois d'août 2019.

Fait à

Le

Signature du responsable